

Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté

Déclaration du groupe de la CFDT

À lui seul le titre de l'avis évoque l'étendue d'une problématique qui s'inscrit elle-même dans un champ plus vaste encore. En effet, parler de données numériques renvoie à notre capacité à appréhender ce que l'on appelle communément la révolution numérique. Pour la section, l'exercice s'est avéré à la fois passionnant et compliqué.

En effet, si l'importance du sujet est indéniable, les défis que le développement du numérique posent à notre société sont immenses et complexes.

Dans ce cadre, le rapporteur a eu raison de circonscrire le sujet à la question des données numériques comme enjeu d'éducation et de citoyenneté mais l'avis n'évite pas l'écueil du trop-plein. Pour la CFDT, la question de la place et du rôle d'un rapport trouve ici toute sa pertinence.

La prise de conscience des bouleversements induits par le numérique demande à se déployer et à se diffuser plus largement dans la société. Pour ce qui concerne l'avis examiné aujourd'hui, les enjeux d'éducation et de citoyenneté sont bien ciblés mais leur traitement est trop inégal.

L'avis préconise à juste titre de renforcer l'éducation au numérique à toutes les étapes de la vie pour lutter contre la fracture numérique et sensibiliser aux bonnes pratiques, déroulant de fait le fil d'une éducation à la citoyenneté dans une société numérisée. Les pouvoirs publics à commencer par l'École doivent en effet développer leurs actions, tout comme les structures associatives qui contribuent à favoriser un usage innovant et responsable des données numériques. Toutes les organisations de la société civile, dont les syndicats et les entreprises, ont le devoir de s'impliquer dans cette démarche, chacune dans son champ professionnel pour la prise en compte et l'anticipation des mutations.

Dans la seconde partie, concernant les données numériques enjeu de citoyenneté, la sensibilisation des citoyens mais aussi des entreprises et des pouvoirs publics à l'égard des enjeux liés à la production et l'exploitation des données publiques ne donne pas suffisamment de perspectives stratégiques.

En effet, le mouvement d'*open data*, c'est-à-dire l'ouverture et le partage des données publiques offre des opportunités nouvelles pour l'action citoyenne, de même la création récente de la base de données unique dans l'entreprise doit contribuer à promouvoir un dialogue social de qualité et donc contribuer au développement de la démocratie sociale.

L'avis préconise à juste titre d'utiliser le levier réglementaire, de mettre en œuvre un cadre de protection des données personnelles et de renforcer les pouvoirs de la CNIL. Pour la CFDT, il faut autre chose à côté de la loi. Il faut une régulation des usages par les citoyens eux-mêmes. C'est par la co-régulation que les individus pourront participer à la maîtrise de l'utilisation de leurs données personnelles.

Dans une société où les outils numériques prennent de plus en plus de place dans nos pratiques quotidiennes, où chacun recherche l'information tout de suite tout en exprimant le besoin d'une plus grande maîtrise de leurs données personnelles, l'apprentissage du monde numérique est un enjeu de démocratie majeur qui implique une prise de conscience individuelle et collective.

Cet avis y contribue et malgré les quelques réserves exprimées, la CFDT l'a voté